

[S'inscrire](#)

Formation d'actualité - Le Référent COVID-19

DESCRIPTION : Intégrer la prévention de la COVID-19 dans sa démarche globale de prévention. Les entreprises, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, ont l'obligation de désigner un référent COVID-19. Celui-ci « s'assure de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des salariés ». Désigné au sein de l'entreprise pour garantir « la santé et la sécurité des salariés » face au risque COVID-19, ce référent est l'interlocuteur de tous les collaborateurs de l'entreprise sur les questions relatives à la crise sanitaire, en collaboration étroite avec la Direction des Ressources Humaines, les membres du CSE et les Services de Santé au travail. Quelles sont ses missions de prévention exactes ? Comment doit-il coordonner son action avec les autres acteurs de l'entreprise en matière de santé au travail ? Et plus largement, quelles mesures de protection doivent être mises en place dans l'entreprise ?

DURÉE : 1/2 Journée - 3h30.

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS :

- Décrypter les exigences des protocoles nationaux concernant la désignation d'un référent COVID-19
- Identifier le rôle et les missions du référent COVID-19 en entreprise
- Elaborer les procédures à instaurer pour intégrer la prévention de la COVID-19 dans la démarche globale de prévention de l'entreprise

ACCESSIBILITÉ :

- L'accessibilité au centre de formation ACKWARE, permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

ANIMATION : PRESENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

CLASSES À DISTANCE :

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Skype, Zoom etc...un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant.
- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les classes à distance sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise.

PUBLIC :

- Membres des CSSCT
- Membres du CSE
- Particulièrement ceux désignés comme référents « harcèlement sexuel et agissements sexistes »

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.

SUIVI ET EVALUATION

- Evaluation de la formation par les participants et remise d'une certification ou d'une attestation de fin de formation à chaque apprenant.



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Le Référent COVID-19

1. Référent COVID-19 : cadre juridique, enjeux et désignation

- Cadre juridique : les protocoles nationaux pour assurer la santé et la sécurité des salariés
- Rôle du référent Covid-19
- Qui désigner ? Comment procéder ?
- Définir le rôle et l'étendue des responsabilités du référent en fonction de la taille de l'entreprise, de son activité, de sa situation géographique et de la situation épidémiologique
- Référent Covid-19 et obligation générale de sécurité de l'employeur
- Référent Covid-19 et salarié compétent en santé-sécurité
- Former le référent Covid-19 et accompagner l'évolution de sa mission

2. Missions du référent Covid-19

- Missions de prévention primaire :
- Veiller au déploiement et au respect des mesures de protection définies dans l'entreprise et notamment la mise en application des gestes barrières sur le lieu de travail,
- S'assurer que les mesures de sécurité définies sont bien adaptées et respectées par tous : évaluation des risques d'exposition au virus, mise en oeuvre des mesures de prévention (marquage au sol, sens de circulation...), mise en oeuvre des mesures de protection collective, veiller au déploiement des consignes, gestion des EPI
- Mission de prévention secondaire :
- Sensibiliser et mobiliser les salariés aux mesures mises en place
- Organiser une concertation au sein de chaque unité de travail
- Organiser des actions d'information et de formation
- Mission de prévention tertiaire :
- Quelles mesures prendre en cas d'identification d'une personne potentiellement contaminée ?
- Définir la matrice des contacts professionnels d'une personne symptomatique

3. Cadre d'intervention : coordination du référent COVID-19 avec les autres acteurs de l'entreprise

- Associer les représentants du personnel
- Rôle des RH
- Rôle de conseil et d'accompagnement des services de santé au travail pour la définition et la mise en œuvre des mesures de protection